

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)  
- Dépôt le 13/01/2026 - 474 - 2021 B 01792 - 901 194 449 - 20 NUANCES DE VINS

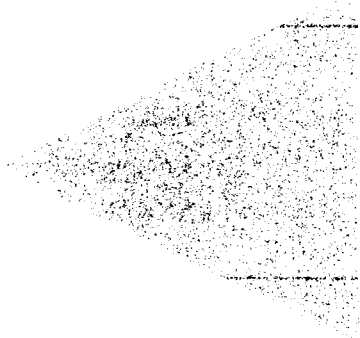
474



Crowe

Fideliance

Expertise comptable | Audit | Conseil



**EURL 20 NUANCES DE VINS INTERCAVES**

12 RUE DE L'ORME BRISÉ  
77310 PRINGY

APE : 4725Z-

SIRET : 90119444900012

Comptes annuels au 30 juin 2025

**Siège social :**  
78, rue Paul Jozon  
77300 FONTAINEBLEAU  
Tél : 01 64 22 77 44  
contact@fideliance.fr

Paris Fontainebleau Melun Meaux Nemours Chelles  
La Ferté-sous-Jouarre Montereau La Ferté-Alais Malesherbes

**SOMMAIRE**

<b>Attestation de l' Expert Comptable</b>	<b>2</b>
<b>ETAT DE SYNTHESE</b>	<b>3</b>
Bilan	4
Compte de Résultat	6
<b>ANNEXE</b>	<b>7</b>
Règles et méthodes comptables	8
Notes sur le bilan	10
Notes sur le compte de résultat	16
<b>ETAT DE SYNTHESE DETAILLE</b>	<b>17</b>
Bilan détaillé	18
Compte de Résultat détaillé	21
<b>DOCUMENTS FISCAUX</b>	<b>24</b>



***ETAT DE SYNTHESE***

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Attestation de l' Expert Comptable****MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société EURL 20 NUANCES DE VINS INTERCAVES relatifs à l'exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 18 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	180 496
Chiffre d'affaires	366 515
Résultat net comptable (Bénéfice)	11 270

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à NEMOURS

Le 03/10/2025

NELL NAVARRO  
EXPERT-COMPTABLE





**Bilan**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/25	Net au 30/06/24
<b>ACTIF</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets et droits assimilés	26 130	16 160	9 970	13 113
Autres immobilisations incorporelles	2 920	1 106	1 814	2 106
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Constructions	18 442	6 991	11 451	13 295
Installations techniques, matériel et outillage	12 697	4 344	8 353	8 296
Autres immobilisations corporelles	72 521	28 222	44 300	51 354
<i>Immobilisations financières</i>				
Autres immobilisations financières	4 068		4 068	4 068
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>136 779</b>	<b>56 824</b>	<b>79 955</b>	<b>92 232</b>
<i>Stocks</i>				
Marchandises	57 701		57 701	64 862
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	249		249	530
Fournisseurs débiteurs				29
Personnel	500		500	500
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	841		841	536
<i>Divers</i>				
Disponibilités	39 170		39 170	43 273
Charges constatées d'avance	2 079		2 079	1 630
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>100 541</b>		<b>100 541</b>	<b>111 360</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>237 320</b>	<b>56 824</b>	<b>180 496</b>	<b>203 592</b>



**Bilan**

	Net au 30/06/25	Net au 30/06/24
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	5 000	5 000
Réserve légale	313	313
Report à nouveau	19 704	7 162
Résultat de l'exercice	11 270	12 542
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>36 287</b>	<b>25 017</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>Emprunts</b>	<b>70 219</b>	<b>94 365</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	70 219	94 365
Emprunts et dettes financières diverses	29	60
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	32 440	46 130
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 247	30 021
<b>Personnel</b>	<b>537</b>	<b>1 334</b>
<b>Organismes sociaux</b>	<b>847</b>	<b>738</b>
<b>Etat, Impôts sur les bénéfices</b>	<b>1 989</b>	<b>2 001</b>
<b>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</b>	<b>3 349</b>	<b>3 371</b>
<b>Autres dettes fiscales et sociales</b>	<b>552</b>	<b>556</b>
Dettes fiscales et sociales	7 274	7 999
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>144 209</b>	<b>178 575</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>180 496</b>	<b>203 592</b>



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL 20 NUANCES DE VINS INTERCAVES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2025, dont le total est de 180 496 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 11 270 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/09/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets :  
3 ans
- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	29 050			29 050
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>29 050</b>			<b>29 050</b>
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagement des constructions	18 442			18 442
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 116	1 581		12 697
– Installations générales, agencements aménagement divers	36 351			36 351
– Matériel de transport	10 662	1 005		11 667
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 931	572		24 503
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>100 502</b>	<b>3 159</b>		<b>103 661</b>
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	4 068			4 068
<b>Immobilisations financières</b>	<b>4 068</b>			<b>4 068</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>133 620</b>	<b>3 159</b>		<b>136 779</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b><i>Ventilation des augmentations</i></b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		3 159		3 159
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>3 159</b>		<b>3 159</b>
<b><i>Ventilation des diminutions</i></b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

Amortissements des immobilisations



*Notes sur le bilan*

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 832	3 435		17 266
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>13 832</b>	<b>3 435</b>		<b>17 266</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 147	1 844		6 991
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 820	1 525		4 344
- Installations générales, agencements aménagements divers	10 324	3 695		14 019
- Matériel de transport	47	2 190		2 237
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 217	2 748		11 966
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>27 556</b>	<b>12 001</b>		<b>39 558</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>41 388</b>	<b>15 436</b>		<b>56 824</b>



## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 738 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 068		4 068
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	249	249	
Autres	1 341	1 341	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 079	2 079	
<b>Total</b>	<b>7 738</b>	<b>3 670</b>	<b>4 068</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Produits à recevoir

	Montant
Charges sociales – produits à recev	500
<b>Total</b>	<b>500</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	10,00

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 144 209 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	70 219	24 506	45 713	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	29	29		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 247	34 247		
Dettes fiscales et sociales	7 274	7 274		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	32 440	32 440		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>144 209</b>	<b>66 496</b>	<b>45 713</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	24 147			
(**) Dont envers les associés	32 440			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 32 440 euros.

**Notes sur le bilan**

## Charges à payer


	Montant
Fourisseurs – fact. non parvenues	1 259
Intérêts courus	29
Dettes provis. pr congés à payer	537
Charges sociales – charges à payer	819
Charges sociales sur congés payés	11
Etat – autres charges à payer	552
<b>Total</b>	<b>3 206</b>

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	2 079		
<b>Total</b>	<b>2 079</b>		



 **Notes sur le compte de résultat**

Chiffre d'affaires



***ETAT DE SYNTHESE DETAILLE***

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a flourish.

**Bilan détaillé**

	Net au 30/06/25	Net au 30/06/24
<b>PASSIF</b>		
101300 – Capital souscrit–appelé, versé	5 000,00	5 000,00
Capital social ou individuel	5 000,00	5 000,00
106100 – Réserve légale	312,75	312,75
Réserve légale	312,75	312,75
110000 – Report à nouveau (solde créditeur)	19 703,98	7 161,63
Report à nouveau	19 703,98	7 161,63
Résultat de l'exercice	11 269,83	12 542,35
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>36 286,56</b>	<b>25 016,73</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
164100 – Emprunt CM 135KE 08/28 1800/M	65 418,44	85 587,09
164200 – Emprunt CIC 12KE 08/26 350/M	4 800,38	8 778,39
<b>Emprunts</b>	<b>70 218,82</b>	<b>94 365,48</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	70 218,82	94 365,48
168800 – Intérêts courus	29,15	59,93
Emprunts et dettes financières diverses	29,15	59,93
455100 – Associés – comptes courants	32 440,31	46 130,48
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	32 440,31	46 130,48
401000 – Fournisseurs	32 988,01	28 858,38
408100 – Fournisseurs – fact. non parvenues	1 258,72	1 162,40
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 246,73	30 020,78
421000 – Personnel – rémunérations dues		838,75
428200 – Dettes provis. pr congés à payer	536,63	494,86
<b>Personnel</b>	<b>536,63</b>	<b>1 333,61</b>
431000 – Sécurité sociale – urssaf salarié	12,50	15,07
437400 – Caisse – Allianz salarié	5,10	5,59
438600 – Charges sociales – charges à payer	819,00	716,89
438620 – Charges sociales sur congés payés	10,68	
<b>Organismes sociaux</b>	<b>847,28</b>	<b>737,55</b>
444000 – Etat – impôts sur les bénéfices	1 989,00	2 001,00
<b>Etat, Impôts sur les bénéfices</b>	<b>1 989,00</b>	<b>2 001,00</b>
445510 – Tva à décaisser	2 150,00	2 656,00
445660 – Tva déductible s/aut.biens et sces	452,82	
445712 – Tva collectée 20 %	54,44	38,14
445800 – Régularisation de tva collectée	692,13	633,13
445870 – Tva sur factures à établir		43,65
<b>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</b>	<b>3 349,39</b>	<b>3 370,92</b>
448600 – Etat – autres charges à payer	552,00	555,50
<b>Autres dettes fiscales et sociales</b>	<b>552,00</b>	<b>555,50</b>
Dettes fiscales et sociales	7 274,30	7 998,58
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>144 209,31</b>	<b>178 575,25</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>180 495,87</b>	<b>203 591,98</b>



**Bilan détaillé**

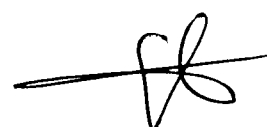
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/25	Net au 30/06/24
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
205000 – Concessions et droits similaires	26 130,00		26 130,00	26 130,00
280500 – Amortis. concess. & droits simil.		16 160,14	-16 160,14	-13 017,28
Concessions, brevets et droits assimilés	26 130,00	16 160,14	9 969,86	13 112,72
208000 – Autres immobilisat. incorporelles	2 919,84		2 919,84	2 919,84
280800 – Amortis. autres immobil. incorpor.		1 106,28	-1 106,28	-814,30
Autres immobilisations incorporelles	2 919,84	1 106,28	1 813,56	2 105,54
<b>Immobilisations corporelles</b>				
213500 – Installations générales	18 442,20		18 442,20	18 442,20
281350 – Amortis. agencements constructions		6 991,39	-6 991,39	-5 147,16
Constructions	18 442,20	6 991,39	11 450,81	13 295,04
215400 – Matériel industriel	12 697,36		12 697,36	11 116,28
281540 – Amortis. matériel industriel		4 344,48	-4 344,48	-2 819,95
Installations techniques, matériel et outillage	12 697,36	4 344,48	8 352,88	8 296,33
218100 – Instal. gales, agencet, aménagt.div.	36 350,96		36 350,96	36 350,96
218200 – Matériel de transport	11 667,22		11 667,22	10 662,20
218300 – Matériel de bureau	4 280,85		4 280,85	4 280,85
218310 – Matériel informatique	572,41		572,41	
218400 – Mobilier	19 649,74		19 649,74	19 649,74
281810 – Amortis. instal. gales, agencet. div		14 019,05	-14 019,05	-10 324,44
281820 – Amortis. matériel de transport		2 237,06	-2 237,06	-47,39
281830 – Amortis. matér.bureau et informat.		4 458,40	-4 458,40	-3 675,24
281840 – Amortis. mobilier		7 507,17	-7 507,17	-5 542,19
Autres immobilisations corporelles	72 521,18	28 221,68	44 299,50	51 354,49
<b>Immobilisations financières</b>				
275000 – Dépôts et cautionnements	4 068,00		4 068,00	4 068,00
Autres immobilisations financières	4 068,00		4 068,00	4 068,00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>136 778,58</b>	<b>56 823,97</b>	<b>79 954,61</b>	<b>92 232,12</b>
<b>Stocks</b>				
370000 – Stocks de marchandises	57 701,04		57 701,04	64 861,81
Marchandises	57 701,04		57 701,04	64 861,81
<b>Créances</b>				
411000 – Clients	249,48		249,48	268,20
418100 – Clients – factures à établir				261,90
Clients et comptes rattachés	249,48		249,48	530,10
401000 – Fournisseurs				28,70
Fournisseurs débiteurs				28,70
438700 – Charges sociales – produits à recev	500,00		500,00	500,00
Personnel	500,00		500,00	500,00
445620 – Tva déductible s/immobilisations	631,69		631,69	
445660 – Tva déductible s/aut.biens et sces				342,56
445860 – Tva sur factures non parvenues	209,79		209,79	193,73
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	841,48		841,48	536,29
<b>Divers</b>				
511100 – Coupons échus à l'encaissement				5 242,13
511400 – Effets à l'escompte	242,20		242,20	900,85
512106 – Cic	6 123,94		6 123,94	1 156,27

**Bilan détaillé**

	<b>Brut</b>	<b>Amortissements Dépréciations</b>	<b>Net au 30/06/25</b>	<b>Net au 30/06/24</b>
512107 – Credit mutuel	22 725,88		22 725,88	20 899,73
512140 – Compte a terme	10 000,00		10 000,00	15 000,00
531000 – Caisse	77,85		77,85	73,79
Disponibilités	39 169,87		39 169,87	43 272,77
486000 – Charges constatées d'avance	2 079,39		2 079,39	1 630,19
Charges constatées d'avance	2 079,39		2 079,39	1 630,19
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>100 541,26</b>		<b>100 541,26</b>	<b>111 359,86</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>237 319,84</b>	<b>56 823,97</b>	<b>180 495,87</b>	<b>203 591,98</b>



***DOCUMENTS FISCAUX***

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line followed by a stylized, cursive flourish.

Désignation de l'entreprise		EURL 20 NUANCES DE VINS INTERCAVES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise		12 Rue de l'Orme Brise 7710 BRINGY		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET*		9 0 1 1 9 4 4 4 9 0 0 0 1 2		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N clos le. 30/06/2025			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2			
				Net 3			
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	26 130	16 160	9 969
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	2 919	1 106	1 813
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	18 442	6 991	11 450
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	12 697	4 344	8 352
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	72 521	28 221	44 299
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières*		BH	BI	4 068		4 068	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	136 778	56 823	79 954	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	57 701		57 701
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	249		249
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 341		1 341
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	39 169		39 169	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 079		2 079	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	100 541		100 541	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>IA</b>	237 319	56 823	180 495	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	CP	CR		

Formulaire obligatoire article 53 A  
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		EURL 20 NUANCES DE VINS INTERCAVES		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 5 000 .....)	DA		5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		312
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH		19 703
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		11 269
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
		<b>TOTAL (II)</b>	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
		<b>TOTAL (III)</b>	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		70 218
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV		32 469
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		34 246
	Dettes fiscales et sociales	DY		7 274
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
		<b>TOTAL (IV)</b>	EC	144 209
	Ecarts de conversion passif*	(V)	ED	
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	180 495
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		98 496	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>EURL 20 NUANCES DE VINS INTERCAVES</b>										Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
		TOTAL I				CZ		D8		D9		D9			
		TOTAL II				KD		29 049		KE		KF			
CORPORELLES	INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ				D8		D9			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD		29 049		KE		KF			
	CORPORELLES	Constructions	Terrains		KG				KH		KI				
			Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ				KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI	KM				KN		KO				
		Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP		18 442		KQ		KR		
			Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		11 116		KT		KU		1 581
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		36 350		KW		KX		KY			
		Matériel de transport *		KY		10 662		KZ		LA		1 005			
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		23 930		LC		LD		572			
		Emballages récupérables et divers *		LE				LF		LG					
		Immobilisations corporelles en cours		LH				LI		LJ					
		Avances et acomptes		LK				LL		LM					
		TOTAL III		LN		100 502		LO		LP		3 158			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T						
	Autres participations				8U		8V		8W						
	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS						
	Prêts et autres immobilisations financières				IT		4 068		IU		IV				
	TOTAL IV				LQ		4 068		LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG		133 620		OH		ØJ		3 158			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
						1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		29 049		IX				
CORPORELLES	Terrains		JP		LX		LY		LZ						
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC					
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF					
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		18 442		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		12 697		MK		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers		IU		MM		36 350		MN		MO			
		Matériel de transport		IV		MP		11 667		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		24 503		MT		MU			
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV				MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ				NA		NB				
	Avances et acomptes		NC		ND				NE		NF				
	TOTAL III		IV		NG		103 660		NH		NI				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW						
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ						
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D						
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		4 068		2F		2G				
	TOTAL IV		I3		NJ		4 068		NK		2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		136 778		ØL		ØM					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 30/06/2025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL 20 NUANCES DE VINS INTERCAVES

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL.**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... -

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise <u>EURL 20 NUANCES DE VINS INTERCAVES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
<b>CADRE A</b>														
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM			EN		
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF			PG			PH		
<b>TOTAL I</b>			RK			RM			RN			RO		
Terrains			PI			PJ			PK			PL		
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ		
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV			PW			PX			PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD			QE			QF			QG		
	Matériel de transport		QH			QI			QJ			QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL			QM			QN			QO		
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT		
<b>TOTAL II</b>			QU			QV			QW			QX		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>			QN			OP			OQ			OR		
<b>CADRE B</b>														
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>														
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
<b>TOTAL I</b>	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5	
	Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1	
Inst. techniques, mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6	
	Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2	
	Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9	
<b>TOTAL II</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation	NL						NM						NO	
<b>TOTAL III</b>														
<b>Total général (I+II+III)</b>	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (SW+SY)				NZ			
<b>CADRE C</b>														
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations									SP			SR		

Formulaire obligatoire article 53 A  
du Code général des impôts

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <u>EURL 20 NUANCES DE VINS INTERCAVES</u> Néant <input checked="" type="checkbox"/> *						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
<b>TOTAL I</b>		3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>		5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>		7B	TY	TZ	UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOFA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire rattaché à l'article 53 A du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : EURL 20 NUANCES DE VINS INTERCAVES Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an		
				1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	4 068	UV		UW	4 068			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UX	249		249					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * <input type="checkbox"/> UO )	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	500		500					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	841		841				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR								
	Charges constatées d'avance	VS	2 079		2 079					
	<b>TOTAUX</b>		VT	7 738	VU	3 670	VV	4 068		
RENOUVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	70 218		24 505		45 713				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	29		29						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	34 246		34 246						
Personnel et comptes rattachés		8C	536		536						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	847		847						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 989		1 989						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 349		3 349						
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	552		552						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	32 440		32 440						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	144 209	VZ	98 496		45 713				
RENOUVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		32 440				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	24 146	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : EURL 20 NUANCES DE VINS INTERCAVES		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 30/06/2025				
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	11 269	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					IF	1 989	
Quote part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				IF		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme				WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
					<b>TOTAL I</b>	WR	13 258	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
		- imposées au taux de 0 %				WH		
		- imposées au taux de 19 %				WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %				IF		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation : ( 2A ) )							XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quinquies A)	IT	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	I5	XF
		Zone franche urbaine -ZF (art. 44 octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies bis)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	XG		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>					<b>TOTAL II</b>		XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II)		XI	13 258
					déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XX	13 258
								XO

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>EURL 20 NUANCES DE VINS INTERCAVES</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		<b>K4</b>	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	<b>K4bis</b>	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	<b>K4ter</b>
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)		<b>K5</b>	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		<b>K6</b>	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		<b>YJ</b>	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		<b>YK</b>	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice		<b>ZT</b>	547
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *			
		<b>8X</b>	<b>8Y</b>
		<b>8Z</b>	<b>9A</b>
		<b>9B</b>	<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *			
		<b>9D</b>	<b>9E</b>
		<b>9F</b>	<b>9G</b>
		<b>9H</b>	<b>9J</b>
Charges à payer			
		<b>9K</b>	<b>9L</b>
		<b>9M</b>	<b>9N</b>
		<b>9P</b>	<b>9R</b>
		<b>9S</b>	<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		<b>YN</b>	<b>YO</b>
		▼ ligne WI	▼ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	<b>L1</b>		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL 20 NUANCES DE VINS INTERCAVES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	7 161	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	12 542			ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE						
						ZF						
	<b>TOTAL I</b>	<b>ØF</b>	19 703				ZG	19 703				
						ZH	19 703					
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>						Exercice N :						
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	29 068			VQ	23 423					
	Engagements de crédit-bail immobilier						VR					
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						VT					
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8				XQ	30 154					
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU					
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	3 536				
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV					
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	1 642			ST	38 353					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZI	72 044				
							YW	1 100				
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						9Z	( 56)				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS				YX	1 044					
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YY	71 011					
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YZ	57 467				
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						ØB	9 331				
DIVERS	Montant brut des salaires *						ØS					
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ZK					
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Si non 0	ZR	0		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG					
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL 20 NUANCES DE VINS INTERCAVES Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations* 1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\***

Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations* 1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments	Description	Signe	Qualification fiscale			Plus-values taxables à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

**CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨**

**CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩**

**CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪**

(A) (B) (C)  
(ventilation par taux)

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : EURL 20 NUANCES DE VINS INTERCAVES

Néant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sevés-0* bis du CGI) ❶ \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MC  
(art. 219 I a *sevés-0* du CGI) ❶ \*.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	À 19 % ou à 15 % ❹	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❺			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SID

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALEES A LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

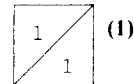
Désignation de l'entreprise : <u>EURL 20 NUANCES DE VINS INTERCAVES</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
		5				
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL 20 NUANCES DE VINS INTERCAVES		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/07/2024		et clos le : 30/06/2025	
Durée en nombre de mois		12	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP	1	
Dont apprentis	YF	1	
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RI		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	366 514	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	366 514	
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	4	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	€ 000	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	€ 004	
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON	227 974	
Variation négative des stocks	OQ	7 160	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	36 484	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	11 576	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	283 195	
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	89 322
<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	89 322	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	366 514	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	1	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	IIX		
Période de référence	GY	0	1 / 0 7 / 2 0 2 4
Date de cessation	IIR	3	0 / 0 6 / 2 0 2 5

Formulaire obligatoire  
article 38 de l'ann. III au C.G.F.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant \*

EXERCICE CLOS LE

30/06/2025

N° SIRET

9 0 1 1 9 4 4 4 9 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL 20 NUANCES DE VINS INTERCAVES

ADRESSE (voie)

12 Rue de l'Orme Brisé

CODE POSTAL

77310

VILLE

PRINGY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

Total des lignes P1 + P2

P5

Total des lignes P3 + P4

P6

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
art. 38 de l'ann. III au C. G. F.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2025

N° SIRET 9 0 1 1 9 4 4 4 9 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL 20 NUANCES DE VINS INTERCAVES

ADRESSE (voie) 12 Rue de l'Orme Brisé

CODE POSTAL 77310 VILLE PRINGY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Cegid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD  
2025**

Exercice ouvert le	01/07/2024	et clos le	30/06/2025	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal <input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>				

<b>Désignation de la société:</b> EURL 20 NUANCES DE VINS INTERCAVES SIRET : 9 0 1 1 9 4 4 4 9 0 0 0 1 2	<b>Adresse du siège social :</b> Adresse du principal établissement: 12 Rue de l'Orme Brisé 77310 PRINGY
<b>Ancienne adresse en cas de changement:</b>	

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

Activités exercées : Commerce de gros de boissons en magasin spécialisé	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
---	---

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal : <input type="text"/> Bénéfice imposable à 15% : 13 259	Déficit : 0 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10% : <input type="text"/>
--------------------------	---	--

<b>2 Plus-values</b>			
PV à long terme imposables à 19% : <input type="text"/>	Autres PV imposables à 19% : <input type="text"/>	PV à long terme imposables à 0% : <input type="text"/>	PV à long terme imposables à 15% : <input type="text"/> PV exonérées art. 238quindecies : <input type="text"/>

<b>3 Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/> France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A <input type="checkbox"/> Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/> Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies <input type="checkbox"/> Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies <input type="checkbox"/> Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : <input type="text"/> Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/> Plus-values exonérées relevant du taux à 15% : <input type="text"/>

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

Recettes nettes soumises à la contribution 2.5% :

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?  Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées du prestataire : - du comptable : SARL FIDELIANCE 78 Rue PAUL JOZON 77300 FONTAINEBLEAU - du conseil : - du CGA ou du viseur conventionné : - N° d'agrément : <input type="text"/>	ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/> Tél : 01 64 22 77 44
--	------------------------------	--	---

Cegid Group



# REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

EURL 20 NUANCES DE VINS INTERCAVES  
901194449 IS1

Au titre de l'année N

<b>Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case</b>		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	<input checked="" type="checkbox"/>
	PME au sens communautaire	<input checked="" type="checkbox"/>

**I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE**

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

**Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)**

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

**II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE**

Crédit d'impôt	Montant

**Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM**

**PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)**

--

**III – CAS PARTICULIERS**

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

**Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.**

**IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX**

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	



**I - Opération d'apport d'une entreprise individuelle à une société (article 151 octies du CGI)**

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom :  
 Complément de désignation ou prénom / SIREN :  
 forme juridique ou titre :  
 N° / Type / Libellé voie :  
 Complément de distribution :  
 Lieu-dit / hameau :  
 Code postal / Ville :  
 Pays :


Désignation de l'entreprise apportée ou nom :  
 Complément de désignation ou prénom / SIREN :  
 forme juridique ou titre :  
 N° / Type / Libellé voie :  
 Complément de distribution :  
 Lieu-dit / hameau :  
 Code postal / Ville :  
 Pays :


Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :  
 Complément de désignation ou prénom / SIRET :  
 forme juridique ou titre :  
 N° / Type / Libellé voie :  
 Complément de distribution :  
 Lieu-dit / hameau :  
 Code postal / Ville :  
 Pays :

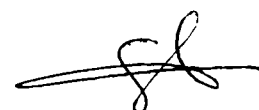

Titres reçus en rémunération de l'apport		Date de l'apport :
Nombre	Valeur unitaire à la date de l'apport	

**II - Apport réalisé par une société civile (article 151 octies A du CGI)**

Désignation de la SC apporteuse ou nom :  
 Complément de désignation ou prénom / SIREN :  
 forme juridique ou titre :  
 N° / Type / Libellé voie :  
 Complément de distribution :  
 Lieu-dit / hameau :  
 Code postal / Ville :  
 Pays :


Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :  
 Complément de désignation ou prénom / SIRET :  
 forme juridique ou titre :  
 N° / Type / Libellé voie :  
 Complément de distribution :  
 Lieu-dit / hameau :  
 Code postal / Ville :  
 Pays :


Titres reçus en rémunération de l'apport			
Nature	Date	Nombre	Valeur unitaire à la date de l'apport



## III - Eléments non amortissables apportés (détailler bien par bien)

Nature	Valeur comptable	Valeur fiscale	Valeur d'apport	+/- valeur d'apport	Régime fiscal		Date de cession ou perte de propriété du bien
					CT	LT	
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Terrains							
Immobilisations financières							

## IV - Plus ou moins-values d'échange de titres constatées par les associés en cas de fusion ou de scission d'une SC réalisée dans le cadre des dispositions de l'article 151 acties A du CGI

Prix d'acquisition ou de souscription des titres de la SC absorbée ou scindée	Valeur fiscale des titres de la SC absorbée ou scindée	Montant de la soulte imposée lors de l'opération d'échange de titres	Valeur d'apport ou d'échange des titres de la SC absorbée ou scindée	PV ou MV d'échange de titres réalisée par l'associé	
				Montant	PV professionnelle CT ou LT régime de PV particuliers

## V - Opérations ultérieures portant sur les droits reçus en rémunération de l'apport

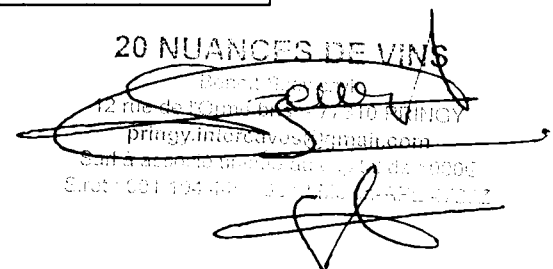
Cession de titres onéreux ou rachat des droits sociaux, ou perte de propriété par la société avant de réaliser un apport partiel d'actif			Transformation de la société bénéficiaire de l'apport	
Nature	Date	Nombre de titres	Nouvelle forme sociale	Date

Transmission à titre gratuit des titres	Nombre de titres	Date
Bénéficiaires, Désignation, adresse		

## Déclarant

Qualité du déclarant :	
N° / Type / Libellé voie :	
Complément de distribution :	
Lieu-dit / hameau :	
Code postal / Ville :	
Pays :	

20 NUANCES DE VINS  
 12 rue de la République - 75010 PARIS  
 pringy.interactivos@gmail.com  
 Siret : 831 194 000 - 311210104PL/02/12



**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS  
ET CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES  
RELEVÉ DE SOLDE**

Dénomination EURL 20 NUANCES DE VINS INTERCAVES  
Adresse 12 Rue de l'Orme Brisé 77310 PRINGY

**Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt les demandes de remboursement liées aux créances de crédits d'impôt doivent figurer impérativement sur le formulaire 2573**

**NOUVEAUTÉS**

- Suppression de la contribution temporaire de solidarité.  
- Prise en compte de l'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C31V)  
- Le Cf en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (RTD) est prorogé et applicable aux dépenses réalisées jusqu'au 31 décembre 2027 et étendu aux spectacles de cirque.  
- Toutefois, les dépenses engagées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 31 décembre 2027 n'étant déductibles que sous la forme d'une réduction d'impôt, la ligne 44 pourra être utilisée le cas échéant dans l'attente du prochain millésime du formulaire 2572.  
- Prise en compte du crédit d'impôt prêt avance mutation (PAM) pour les offres de prêt avance mutation ne portant pas intérêt émises à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

SIREN 901194449

Exercice social du 01/07/2024

au : 30/06/2025

**I - IS Brut**

	Base	Taux	Montant
<b>I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice</b>			
I-A01 Impôt sur les sociétés (au taux normal à 25 %)		25 %	
I-A02 Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	13 259	15 %	1 989
I-A03 Impôt sur les plus-values nettes			
I-A04 Autre impôt à taux particulier			
I-A05			
	<b>Total IS Brut</b>	<b>15</b>	<b>1 989</b>

**II - Créances**

	Montant
<b>II-A Créances non reportables et non restituables</b>	
<b>IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.</b>	
II-A01 Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	16
II-A02 Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	17
II-A03 VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	18
II-A04 PRE - Réduction d'impôt pour souscription au capital des sociétés de presse	57
II-A05 Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	44
II-A06	Sous total (total des lignes II-A01 à II-A05)
II-A07	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (I-A05 - II-A06)
	<b>1 989</b>

**II-B - Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)**  
**IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.**

<b>Créances reportables et non restituables</b>	
II-B01 MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE 40 )	35
II-B02 MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)	
II-B03 COM - Réduction d'impôt collectivités outre-mer et en Nouvelle-Calédonie au titre de N	92
II-B04 COM - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)	
II-B05 TZM - Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	97
II-B06 TZM - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-4 à N-1)	

<b>Créances reportables et restituables</b>	
II-B07 CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi - Année N (montant du préfinancement 65 )	64
II-B08 CIC - Uniquement exercices >12 mois - Année N-1 (montant du préfinancement )	
II-B09 CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)	
II-B10 COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre N	33
II-B11 COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)	
II-B12 RAD - Report en arrière de déficits au titre de N	34
II-B13 RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)	
II-B14 CIR - Crédit impôt recherche au titre de N	31
II-B15 CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)	
II-B16 CRC - Crédit impôt recherche collaborative au titre de N	95
II-B17 CRC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)	
II-B18 2LI - Créance d'impôt en faveur du logement locatif intermédiaire au titre de N	96
II-B19 2LI - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)	
II-B20 Nouvelles créances non répertoriées de N	50
II-B21 Type de créance portée dans la ligne II-B20	
II-B22	Sous total (total II-B01 à II-B20 sauf la ligne II-B12 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)
II-B23	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A07 - II-B22)
	<b>1 989</b>

**II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice**  
**IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total.**

II-C01 FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22
II-C02 RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23
II-C03 FAM - Crédit d'impôt famille	24
II-C04 CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	25
II-C05 BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	45

II-C06	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	48	
II-C07	AUD - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles	53	
II-C08	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	56	
II-C09	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58	
II-C10	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	60	
II-C11	CCI - Crédit d'impôt cinéma international	61	
II-C12	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+	62	
II-C13	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif (montant du préfinancement	67	)
II-C14	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement (montant du préfinancement	68	)
II-C15	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant	70	
II-C16	REB - Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	87	
II-C17	RTD - Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques ou de cirque	89	
II-C18	CPG - Crédit d'impôt entreprises agricoles secteur cultures permanentes sans glyphosate	90	
II-C19	HVE - Crédit d'impôt entreprises agricoles certification exploitation haute valeur environnementale	91	
II-C20	EOM - Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	93	
II-C21	3IV - Crédit d'impôt en faveur des investissements dans l'industrie verte	98	
II-C22	PAM - Crédit d'impôt prêt à taux zéro pour avance mutation	A1	
II-C23	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	49	
II-C24	Type de créance portée dans la ligne II-C23		
II-C25	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C23 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)		
II-C26	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B23-II-C25)		1 989

#### II-D - Acompte de l'exercice

II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69	
II-D02	L'IS à payer (ligne II-C23 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C25) est reporté en case 06		

#### II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant

II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38	
--------	---	----	--

#### III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art. 235 ter ZC)

	Base	taux	Montant
III-A01	Montant de la CSB sur l'IS	3,30%	36
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières		19
III-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 - III-A02)		
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		
III-A05	Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 - Ligne III-A04) est reporté en Ligne 03 - L'excédent de CSB (Ligne III-A04 - Ligne III-A03) est reporté en Ligne 08		

#### IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)

	Montant
IV-A01	Montant du chiffre d'affaire soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne IV-A01 x 2,5 %)
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus
IV-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 - Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 04 - L'excédent de CRL (Ligne IV-A03 - Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 09

#### RECAPITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

	Montant restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés	01 1 989	06
Contribution Sociale	03	08
Contribution sur les Revenus Locatifs	04	09
Totaux	05 1 989	10
<b>Montant à payer (case 05 - case 10)</b>	<b>11 1 989</b>	<b>12</b>
<b>ou montant total de l'excédent (case 10 - case 05)</b>		<b>12</b>

Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées

Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant **13**

Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par cette modalité)

Contribution visée  Date limite de paiement  Montant à Imputer

(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, FPC, PEEC, TA)

Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à imputer IEF) **14**

Votre service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera créditée de la somme que vous avez indiquée.

#### PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE

Date :  Téléphone :

Chèque  Télépaiement

Virement

**Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)**

Paiement du relevé de solde par « Imputation ». Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).

Contribution visée  Date limite de paiement  Montant à Imputer

Montant à payer après imputation  1 989

Les dispositions de l'article 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissant les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel

## PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société à responsabilité limitée à associé unique 20 NUANCES DE VINS

Au capital de 5000,00 euros

Siège social : 12 rue de l'orme brisé – 77310 PRINGY

Immatriculation 901 194 449 au RCS de MELUN



Procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique du 18 Octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq

Le Samedi 18 Octobre 2025,

A 11 heures.

L'associé unique de la société 20 Nuances de Vins, SARL à associé unique au capital de 5000,00 euros, dont le siège social est à 12 rue de l'Orme brisé – 77310 PRINGY s'est réuni audit siège.

L'assemblée est présidée par Monsieur SZEWCZYK Benoît en tant que gérant majoritaire

Est présent :

- Monsieur SZEWCZYK Benoît propriétaire de 100% de parts sociales

Soit au total 1 associé présent

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- le bilan, le compte de résultat
- l'affectation du résultat
- la rémunération du gérant
- Dotation de la réserve légale

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025

### **Première résolution**

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025, dont le résultat net comptable est de 11270 € (bénéfice).

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Deuxième résolution**

Le gérant unique majoritaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 30 juin 2025 de la manière suivante :

En totalité au compte "report à nouveau", soit la somme de 11270 €.

### **Troisième résolution**

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du bilan, il est décidé d'attribuer au gérant une rémunération mensuelle nette comprise entre 1200 € et 2400 € selon l'activité et les résultats mensuels et ce à compter du mois de Janvier 2026 – La rémunération pourra être révisée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

### **Quatrième résolution**

Fin de l'exercice comptable au 30 juin 2025 – Au regard du résultat de l'exercice, la réserve légale sera dotée de 187.25 € supplémentaire pour représenter 10% du capital, soit 500 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal en date du 18 Octobre 2025 qui a été signé par la gérance.

Le gérant

### **20 NUANCES DE VINS**

Denis Szewczyk

12 rue de l'Orme bisé- 77310 PRINGY

pringy.intercaves@gmail.com

Sarl à associé unique au capital de 5000€

Siret : 901 194 449 00012 Melun-APE 4726Z

